

**MISE EN ŒUVRE DU CONTROLE EN COURS DE FORMATION
DES EPREUVES PROFESSIONNELLES (hors PSE)**

CAP AGENT DE PROPRETE ET D'HYGIENE



Textes de références

- Arrêté du 23-12-2013 - J.O. du 15-1-2014
- Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale [n° 4 du 23 janvier 2014](#)

Définitions des épreuves de certifications en contrôle en cours de formation

1. Épreuve - EP1 - Techniques professionnelles d'entretien courant - Unité UP1 : coefficient 8 (dont 1 pour Prévention santé environnement)

1.1 Objectifs de l'épreuve

Cette épreuve vise à évaluer l'aptitude du candidat à :

- mettre en œuvre les opérations d'entretien courant manuelles et mécanisées ;
- mettre en œuvre des opérations de gestion des déchets ;
- communiquer avec des partenaires internes, les usagers, les clients.

Cette épreuve évalue également les compétences et connaissances de Prévention santé environnement.

1.2 Compétences évaluées

Cette épreuve permet d'évaluer tout ou partie des compétences suivantes :

C1 Sélectionner, décoder l'information à des fins professionnelles

C 1-1 Sélectionner des informations utiles à son activité et identifier les personnes ressources

C5 Mettre en œuvre des opérations manuelles d'entretien courant

C 5-1 Réaliser un dépoussiérage manuel

C 5-2 Réaliser un lavage manuel des sols

C 5-3 Réaliser un lavage manuel des parois verticales et des surfaces vitrées

C 5-4 Réaliser un lavage manuel des surfaces horizontales et des équipements

C6 Mettre en œuvre des opérations mécanisées d'entretien courant

C 6-1 Réaliser un dépoussiérage mécanique

C 6-2 Réaliser une méthode spray et/ou un lustrage

C 6-3 Réaliser un nettoyage mécanisé

C10 Mettre en œuvre des opérations de gestion des déchets

C 10-1 Trier et évacuer les déchets et les effluents issus de son activité

C 10-2 Collecter et entreposer les déchets issus de son activité et du lieu d'intervention

C12 Communiquer avec des partenaires internes, les usagers, les clients

C 12-1 Adopter une posture professionnelle

1.3 Critères d'évaluation

L'épreuve permet d'évaluer :

- le choix pertinent des informations ;
- le choix correct des matériels et des produits ;
- le respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et la mise en œuvre des éco-gestes ;
- la maîtrise des techniques ;
- le respect du temps alloué ;
- la conformité du résultat au travail prescrit ;
- la posture professionnelle et l'aptitude à la communication.

1.4 Evaluation en contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation prend appui sur une période de formation en milieu professionnel, au cours de laquelle le candidat met en œuvre des opérations d'entretien courant manuelles et mécanisées. Cette période se déroule au cours de la deuxième année.

L'évaluation est réalisée par le tuteur. Elle porte sur l'ensemble de la PFMP. En fin de période, un bilan est réalisé conjointement par le tuteur et un enseignant de l'enseignement professionnel. Il donne lieu à une proposition de note. L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement du contrôle en cours de formation.

2. Epreuve - EP2 - Techniques professionnelles de remise en état - Unité UP2 : coefficient 5

2.1 Objectifs de l'épreuve

Cette épreuve vise à évaluer l'aptitude du candidat à :

- réaliser un état des lieux ;
 - organiser son activité ;
 - mettre en œuvre des opérations de remise en état ;
 - contrôler son activité ;
 - mobiliser des savoirs associés du domaine S2 Technologies appliquées.
- à partir d'une situation professionnelle donnée.

2.2 Compétences évaluées

Cette épreuve permet d'évaluer tout ou partie des compétences suivantes :

C2 Réaliser un état des lieux et identifier les risques

C 2-1 Réaliser un état des lieux

C 2-2 Identifier les risques

C3 Organiser son activité

C 3-1 Ordonner les opérations

C 3-2 Choisir les matériels, les accessoires, les consommables et les produits parmi les ressources disponibles

C4 Installer et remettre en ordre le lieu d'intervention et le poste de travail

C 4-1 Installer et remettre en ordre les lieux, aménager un espace en réponse à une demande

C7 Mettre en œuvre des opérations de remise en état

C 7-1 Réaliser un décapage, un lavage mécanisé de remise en état

C 7-2 Réaliser une protection de sol

C 7-3 Remettre en état un revêtement textile - Réaliser un détachage

C11 Contrôler son travail

C 11-1 Apprécier la qualité de son travail

C 11-2 Mettre en place des mesures correctives

2.3 Critères d'évaluation

L'épreuve permet d'évaluer :

- la précision de l'état des lieux et du repérage des risques ;
- le choix correct des matériels et des produits ;
- l'installation rationnelle et la remise en état du matériel et du poste de travail ;
- le respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et la mise en œuvre des éco-gestes ;
- la maîtrise des techniques ;
- le respect du temps alloué ;
- l'attitude permanente d'autocontrôle ;
- les connaissances du domaine S2 Technologies appliquées.

2.4 Evaluation en cours de formation

Le contrôle en cours de formation s'appuie sur une situation d'évaluation organisée en établissement, dans le cadre des activités habituelles, selon les mêmes modalités que l'épreuve ponctuelle et avec le même niveau d'exigence. Elle donne lieu à une proposition de note.

À l'issue de la partie pratique, le candidat est évalué oralement sur les savoirs associés correspondant à la situation professionnelle support de l'activité.

Cet oral a pour but de vérifier les connaissances technologiques du candidat ainsi que son aptitude à les mobiliser dans la situation professionnelle donnée. Il pourra être amené à justifier ses choix et ses méthodes.

Le candidat dispose de 10 minutes pour prendre connaissance des questions qui vont lui être posées et préparer des éléments de réponse. Seule la prestation orale, d'une durée de 10 minutes, est évaluée. Elle représente 20 % de la note finale.

Cette situation d'évaluation est organisée au cours de l'année de terminale, par les enseignants responsables des enseignements professionnels. La commission d'évaluation est composée d'un enseignant de spécialité et d'un professionnel dans toute la mesure du possible.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement du contrôle en cours de formation.

3. Épreuve - EP3 - Techniques professionnelles de bionettoyage - Unité UP3 : coefficient 5

3.1 Objectifs de l'épreuve

Cette épreuve vise à évaluer l'aptitude du candidat à :

- conduire un bionettoyage manuel ou mécanisé ;
- réaliser des opérations de maintenance ;
- communiquer avec les partenaires internes, les usagers ou les clients ;
- mobiliser des savoirs associés des domaines S1 Environnement professionnel, S2 Technologies appliquées et S3 Lutte contre les biocontaminations

3.2 Compétences évaluées

C1 Sélectionner, décoder l'information à des fins professionnelles

C 1-2 Décoder des consignes orales et écrites, des documents d'organisation, des documents techniques...

C4 Installer et remettre en ordre le lieu d'intervention et le poste de travail

C 4-2 Approvisionner en fournitures et consommables

C8 Mettre en œuvre des opérations de bionettoyage

C 8-1 Réaliser un bionettoyage manuel ou mécanisé

C9 Réaliser des opérations de maintenance préventive et corrective

C 9-1 Entretien des équipements, les matériels et les accessoires

C 9-2 Assurer la maintenance de premier niveau des matériels et accessoires

C12 Communiquer avec les partenaires internes, les usagers, les clients

C 12-2 Produire, transmettre et recevoir un message, des informations

3.3 Critères d'évaluation

L'épreuve permet d'évaluer :

- la compréhension des consignes ;
- le choix correct des matériels et des produits ;
- le respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et la mise en œuvre des éco-gestes ;
- le respect des protocoles et des procédures ;
- le respect des circuits d'évacuation des déchets ;
- la maîtrise de la gestuelle et des techniques ;
- l'exécution conforme des opérations de maintenance ;
- une attitude et un comportement adaptés ;
- l'exactitude des documents renseignés ;
- les connaissances des domaines S1 Environnement professionnel et S3 Lutte contre les biocontaminations.

3.4 Evaluation en contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation s'appuie sur une situation d'évaluation organisée en établissement, dans le cadre des activités habituelles, selon les mêmes modalités que l'épreuve ponctuelle et avec le même niveau d'exigence c'est-à-dire :
Évaluation pratique et écrite - Durée : 2 h 20 dont 20 min d'écrit

À partir d'une situation professionnelle située en zone à risques de contamination, il est demandé au candidat :

- de réaliser un bionettoyage manuel ou mécanisé ;
- d'approvisionner en consommables la zone de travail ;
- de réaliser les opérations de maintenance préventive et si nécessaire corrective ;
- de renseigner les documents de traçabilité.

Le centre d'examen fournit au candidat le protocole ou la procédure à mettre en œuvre, les notices techniques des matériels et produits à disposition, le(les) document(s) de traçabilité...

Cette épreuve comporte une évaluation écrite de 20 min. Les questions, en lien avec la situation professionnelle support de l'activité, portent sur les savoirs associés des domaines S1 Environnement professionnel, S2 Technologies appliquées et S3 Lutte contre les biocontaminations. Cette partie d'épreuve représente 20 % de la note finale.

Cette évaluation donne lieu à une proposition de note.

Cette situation d'évaluation est organisée au cours de l'année de terminale, par les enseignants responsables des enseignements professionnels. La commission d'évaluation est composée d'un enseignant de spécialité et d'un professionnel dans toute la mesure du possible.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement du contrôle en cours de formation.

Organisation des PFMP

La durée de PFMP nécessaire à l'évaluation du CAP APH est de 14 semaines.

La répartition de ces périodes de formation en milieu professionnel est à l'initiative des établissements. Elle s'appuie sur une réflexion de l'équipe pédagogique afin de les exploiter au mieux et d'organiser le contrôle en cours de formation.

Les PFMP s'effectuent dans des organisations (entreprises, collectivités...) dont les activités spécifiques par secteur sont :

Secteurs	Lieux
Propreté	Entreprises de propreté intervenant dans des entreprises ou services commerciaux, administratifs, industriels, sportifs, culturels, transports collectifs... Services de propreté des collectivités (établissements scolaires, logements collectifs...) ou des entreprises
Hygiène en zone à risques	Entreprises de propreté intervenant en zones à risques Services d'hygiène des locaux des établissements de soins, médico-sociaux, laboratoires, de balnéothérapie, cliniques vétérinaires... Services d'entretien des industries agroalimentaires, pharmaceutiques, cosmétiques...

L'une des PFMP au moins aura lieu dans le secteur « hygiène en zone à risques ».

Organisation générale des situations d'évaluation

Unité/Epreuve	Où ?	Quand ?	Comment ?	Par qui ?
UP1/EP1 Techniques professionnelles d'entretien courant <i>Coef 7 (+ PSE Coef 1)</i>	En entreprise	Au cours de la deuxième année	Bilan de l'ensemble de la PFMP Grille académique	Professionnel tuteur + Professeur d'enseignement professionnel
UP2/EP2 Techniques professionnelles de remise en état <i>Coef 5</i>	En centre de formation	Au cours de la deuxième année	Epreuve pratique (3h) et orale (20 mn dont 10 de préparation) Grille académique	Enseignant de spécialité et d'un professionnel dans toute la mesure du possible
UP3/EP3 Techniques professionnelles de bionettoyage <i>Coef 5</i>	En centre de formation	Au cours de la deuxième année	Epreuve pratique (2h) et écrite (20 mn) Grille académique	Enseignant de spécialité et d'un professionnel dans toute la mesure du possible

UP1/EP1 – Techniques professionnelle d'entretien courant

L'évaluation est réalisée par le tuteur, elle porte sur l'ensemble de la PFMP en deuxième année. En fin de période, un bilan est réalisé conjointement par le tuteur et un enseignant de l'enseignement professionnel. Il donne lieu à une proposition de note.

Une note inférieure à 60/140 ou supérieure à 130/140 sera justifiée au verso de la grille d'évaluation académique.

UP2/EP2 – Techniques professionnelles de remise en état

Une situation d'évaluation dans le cadre des activités habituelles de formation de 3h20 maximum : épreuve pratique + épreuve orale justifiant les activités conduites.

Le sujet comporte les activités à réaliser. Les questions relatives à l'évaluation orale sont données au candidat à l'issue de la partie pratique.

Activités (pour 3h au maximum) :

- réaliser un état des lieux,
- organiser et réaliser des opérations de remise en état ;
- éventuellement aménager un espace en réponse à une demande ;
- s'autocontrôler et mettre en place si besoin des mesures correctives.

Evaluation orale :

Le candidat dispose de 10 minutes pour prendre connaissance des questions qui vont lui être posées et préparer des éléments de réponse. Seule la prestation orale, d'une durée de 10 minutes, est évaluée. Cet oral a pour but de vérifier les connaissances technologiques du candidat ainsi que son aptitude à les mobiliser dans la situation professionnelle donnée. Il pourra être amené à justifier ses choix et ses méthodes.

Cette évaluation est notée sur 20 points : 16 points pour des questions portant sur S2 Technologies appliquées et 4 points pour la justification des choix et méthodes. Les questions seront courtes, en lien direct avec les activités réalisées. Elles pourront être reformulées au besoin.

Une note inférieure à 40/100 ou supérieure à 90/100 sera justifiée au verso de la grille d'évaluation académique.

UP3/EP3 – Techniques professionnelles de bionettoyage

Une situation d'évaluation pratique et écrite de 2h20 dans le cadre des activités habituelles de formation.

Le sujet comporte les activités à réaliser et les questions de savoirs associés dans un contexte professionnel.

Activités (pour 2h maximum) :

- réaliser un bionettoyage manuel ou mécanisé ;
- approvisionner en consommables la zone de travail ;
- réaliser les opérations de maintenance préventive et si nécessaire corrective ;
- renseigner les documents de traçabilité.

Mettre à disposition le protocole ou la procédure à mettre en œuvre, les notices techniques des matériels et produits à disposition, le(les) document(s) de traçabilité...

Evaluation écrite :

Le contenu de cet écrit ne devra pas demander plus de 20 minutes de travail.

Il comporte des questions, en lien avec la situation professionnelle support de l'activité, portant sur les savoirs associés des domaines :

- S1 Environnement professionnel sur 6 points :
 - 1 question sur S1.1 Secteurs professionnels d'intervention (2 points)
 - 1 question sur S1.2 Communication professionnelle (2 points)
 - 1 question sur S1.3 Santé et sécurité au travail (2 points)
- S2 Technologies appliquées sur 4 points
2 questions sur 2 points différentes de celles posées en EP2
- S3 Lutte contre les biocontaminations sur 10 points
 - 1 question sur S3.1 Biocontaminations et conséquences (2 points)
 - 2 questions sur S3.2 Prévention des biocontaminations, agents de biocontamination (4 points)
 - 2 questions sur S3.3 Traitement des biocontaminations (4 points)

Ces questions seront courtes, le lien avec la situation professionnelle support de l'activité devra être évident.

Une note inférieure à 40/100 et supérieure à 90/100 sera justifiée au dos de la grille d'évaluation académique